

### 16.1.2 Statistique du téléphone et du télégraphe

**Statistique du téléphone.** En 1972, il y avait au Canada 1,201 réseaux téléphoniques comparativement à 1,490 en 1971; sur ces nombres, 1,170 ont soumis une déclaration à Statistique Canada en 1972 et 1,171 en 1971 (tableau 16.1). Bien que le nombre de réseaux coopératifs ait légèrement baissé, de 1,074 en 1971 à 1,072 en 1972, la croissance de l'industrie du téléphone s'est surtout manifestée dans les grandes compagnies. La plus importante société constituée, Bell Canada, dessert l'Ontario, le Québec, Terre-Neuve et les Territoires du Nord-Ouest. En 1972, elle possédait et exploitait 6.7 millions des quelque 12.0 millions d'appareils téléphoniques au Canada. La *BC Telephone Company*, autre société par actions, exploitait 1.1 million d'appareils en 1972.

Le tableau 16.2 donne la distribution par province des appareils en service en 1972. Sur le total, 71% ou 7.8 millions étaient des appareils résidentiels et 3.2 millions des appareils commerciaux. L'Ontario possédait le plus grand nombre d'appareils, soit 55.1 pour 100 personnes, suivi par la Colombie-Britannique (51.9) et l'Alberta (51.7).

Les grands réseaux comptent les appels effectués certains jours représentatifs de l'année et projettent cette moyenne sur l'année entière pour établir une estimation du nombre de communications locales. Ce chiffre ajouté au nombre réel des appels interurbains, donne le volume total des appels sur ces réseaux téléphoniques. On fait également des estimations pour les réseaux de moindre envergure en se fondant sur l'hypothèse qu'ils acheminent autant d'appels que les réseaux plus importants dans la même région. Ces chiffres sont ensuite ajoutés au nombre réel des appels interurbains effectués sur les réseaux de moindre envergure. Le tableau 16.3 indique une moyenne de 835 appels par personne au Canada en 1972. Aux États-Unis la moyenne était de 870.

Le tableau 16.4 montre les investissements, recettes et dépenses des compagnies de téléphone ainsi que les effectifs et les salaires payés pour les années 1968-72. Les chiffres par province pour 1972 figurent au tableau 16.5.

**Statistique du télégraphe.** En 1972, il y avait huit compagnies de télégraphe et de câble en activité au Canada, mais le service de télégraphe est assuré surtout par les services de télécommunications des deux grandes sociétés ferroviaires. Le nombre de télégrammes envoyés continue à diminuer chaque année pour céder la place à d'autres formes de transmission des messages, mais par contre le nombre des câblogrammes augmente. Il semble que l'activité des compagnies de télégraphe et de câble, qui consistait autrefois à transmettre directement des messages, s'oriente de plus en plus vers la location d'équipement pour la transmission de messages par d'autres entreprises. Les recettes croissantes provenant de cette source expliquent dans une large mesure la hausse des recettes globales d'exploitation (tableau 16.6). Le coût global des biens fonciers et de l'équipement de toutes les sociétés de télégraphe et de câble s'est établi à \$644.2 millions en 1972, soit une augmentation par rapport à 1971 (\$606.7 millions). Ces chiffres ne comprennent pas les investissements en biens fonciers et équipement effectués par Télésat Canada, dont le coût non amorti se situait à \$36.7 millions en 1972.

### 16.1.3 Règlements et services fédéraux

**Ministère des Communications.** Les fonctions et attributions du ministre des Communications englobent toutes les questions de communications qui relèvent du Parlement du Canada et que les lois n'attribuent à aucun autre ministère, service ou organisme du gouvernement du Canada; sont aussi de son ressort la mise au point et l'exploitation, en général; des entreprises, installations, systèmes et services de communications au Canada. Le ministre est chargé de l'application de la Loi sur les télégraphes (S.R.C. 1970, chap. T-3), de la Loi sur la radio (S.R.C. 1970, chap. R-1) et de la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines.

Le ministère est organisé en quatre secteurs opérationnels (politiques, planification, recherche et services), chacun relevant d'un sous-ministre adjoint. Le secteur des politiques est chargé de formuler et de recommander des politiques internationales et nationales en matière de télécommunications et de soumettre des projets de loi au gouvernement. Il s'occupe également de la coordination des relations fédérales-provinciales et des relations entre le ministère et la Société canadienne des télécommunications transmarines, Télésat